



## Journée mondiale sans tabac le 31 mai 2003

Rubrique : actualités - Date : mercredi 28 mai 2003

---

28/05/2003 - Journée mondiale sans tabac le 31 mai 2003 Revue de presse de la MILDT - Sur fond de la prochaine journée mondiale sans tabac le 31 mai prochain, Le Figaro et l'AFP rappellent l'essentiel des mesures présentées hier par M. Mattei ministre de la santé : « hausses massives des prix du tabac, interdiction de la vente de cigarettes aux moins de 16 ans, remboursement des substituts nicotiques, stricte application de la loi Evin ». Ces mesures visent, pour répondre à l'objectif du Président de la République, à réduire de 30% la consommation de tabac chez les jeunes. Mais l'augmentation de 17 à 25% par an du prix des cigarettes n'est pas sans inquiéter les buralistes dont la Confédération accuse le ministre de « donner un nouveau signe fort aux contrebandiers et aux bénéficiaires des ventes transfrontalières ». M. Mattei argumentant sur l'augmentation forte du prix des cigarettes, déclare que « sur cette base, on estime qu'augmenter les prix de 25% permettrait de réduire la consommation de 10% et ainsi d'éviter 10 000 décès chaque année ». Toutefois Le Figaro note deux difficultés au plan présenté : l'interdiction de la vente aux moins de 16 ans a été repoussée par l'Assemblée Nationale et le remboursement des substituts nicotiques qui serait d'après M. Dubois professeur d'épidémiologie au CHU d'Amiens « difficilement supportable par les finances publiques ».

Le Monde quant à lui prédit qu'après la loi Veil (1976) et Evin (1991) l'« on parlera sans doute dans quelques mois de la loi Mattei en matière de lutte contre le tabagisme ». En cela les jeunes et les femmes sont les cibles prioritaire note le journal qui souligne qu'« avec 53% de fumeurs chez les 15-24 ans, la jeunesse française est celle qui fume le plus en Europe ». L'article indique que l'interdiction de la vente aux moins de 16 ans sera à nouveau présentée à l'Assemblée Nationale, interdiction rejetée par les députés « qui jugeaient trop lourdes les sanctions prévues à l'égard des buralistes ». D'après l'entourage du ministre on apprend que cette mesure très importante pour M. Mattei est « avant tout symbolique pour la cohérence du message et sa visée pédagogique ». Au-delà de cette interdiction, l'augmentation du prix du tabac s'inscrit selon le ministère de la santé à « dénormaliser » le tabac et faire appliquer rigoureusement la loi Evin. Pour cela Le Monde énumère trois mesures : le respect de la loi Evin fera partie de la notation des chefs d'établissements scolaires, des critères d'accréditation pour les hôpitaux et de la mise en place d'un label pour les entreprises (« entreprises sans tabac »).

Libération souligne « la guerre au tabac » lancée par le Ministre lequel rappelle que la dernière hausse du prix du tabac limitée à 10% par la baisse des marges des cigarettiers à néanmoins entraîné une baisse de consommation de 9% au premier semestre 2003. M. Mattei a également rappelé que « le tabac est une drogue », et qu'en ce qui concerne les substituts nicotiques il n'est « pas hostile à ce que ces produits soient distribués gratuitement dans les lycées » en contrepartie d'un suivi. Enfin Libération conclut sur ce plan anti-tabac par un intérêt pour le gouvernement de « légitimer d'autres actions répressives sur les usages de drogues illicites, actuellement dans les tuyaux ».

L'humanité insiste également sur l'augmentation du prix du tabac tout en rappelant que « le tabac tue chaque année 60 000 personnes ». Les recettes supplémentaires financeront la lutte contre le cancer et les actions de santé publique. Le quotidien retrace les paroles du Ministre de la Santé : « Je préfère cent fois que les Français ne fument plus plutôt que de percevoir la taxe sur le tabac ! ». Le journal se fait également l'écho de l'étude menée par la Direction générale de la Santé (DGS), le Centre national de la cinématographie et l'Institut IPSOS : « ce sont dans les films français que la représentation de personnages en train de fumer est la plus fréquente ! ».

Le journal La Croix met aussi l'accent sur la hausse du prix du tabac et rapporte les propos volontaires du ministre : « Parmi les jeunes ayant commencé à fumer à l'adolescence, la moitié décèdera du tabac et parmi eux un quart décèdera avant 65 ans, soit une vie raccourcie de vingt ans ». La Croix termine sur le respect de la loi Evin en rapportant que « le procureur du tribunal de police de bordeaux a requis 500 euros d'amende à l'encontre d'Alain Juppé pour ne pas avoir respecté cette loi en tant que Président du Centre d'action social de Bordeaux. ». M. Juppé se voit en effet reprocher « l'absence de local destiné aux fumeurs dans un centre d'accueil pour personnes sans domicile fixe ».

France Soir traite aussi des principales mesures du plan du « va-t-en-guerre » ministre mais préfère donner la parole aux buralistes ainsi qu'à deux notables fumeurs, le chanteur Carlos et le député André Santini. Pour les buralistes « on est attaqués de toute part ». France Soir prête la paroles à Patrick, Serge et autres buralistes de France et de Navarre : entre « c'est la fin des haricots », « C'est de l'acharnement », « les fumeurs reprennent de plus belle. Quand on est accro on arrête pas comme ça » et « le gouvernement « veut se faire de l'argent sur le dos du contribuable », les propos ne semblent pas tendres en ce qui concerne ce nouveau plan de lutte contre le tabac. Même le député Santini déclare « ça commence à bien faire ! » qui fustige « l'incohérence de la politique du gouvernement » qui porte « atteinte au petit commerce ». Le député conclut qu'il n'a pas l'intention d'arrêter contrairement au chanteur Carlos qui désire arrêter non en raison du prix des cigarettes mais « à cause des dégâts sur ma santé ». « Je vais essayer l'hypnose » confie-t-il au journal.

Le Parisien, brièvement, concède aussi un intérêt aux « buralistes en colère » et rapporte les explications d'un buraliste frontalier en Moselle qui craint la concurrence des prix pratiqués au Luxembourg ou la vente de cigarettes de contrebande venues de Lituanie.

Enfin, Les Echos reprend également les principales mesures du plan présentées par le ministre de la santé mais compare la France avec l'Allemagne qui augmentera en trois étapes le prix du paquet de cigarettes jusqu'à une hausse de 1 euro. Ces surplus budgétaires votés par le parti social-démocrate et les Verts « doivent venir financer certaines charges actuellement supportées par la Sécurité sociale ».